BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1063

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

577 250 533 RCS Le Mans.
SABLE DISTRIBUTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1100000.00 EUR.
Adresse : Route du Mans, 72300 Solesmes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SABLE DISTRIBUTION Société par Actions Simplifiée au capital de 1.100.000 euros Siège social : Route du Mans 72300 SOLESMES 577 250 533 RCS LE MANS LA TUILERIE Société à responsabilité limitée au capital de 114.337 euros Siège social : Route du Mans Zone Industrielle de la Tuilerie 72300 SOLESMES 327 902 078 RCS LE MANS AVIS DE PROJET DE FUSION Les sociétés SABLE DISTRIBUTION (ci-après « SABLE DISTRIBUTION ») et LA TUILERIE (ci-après « LA TUILERIE »), sus-désignées, ont établi le 24 novembre 2023, un projet de fusion par voie d'absorption de LA TUILERIE par SABLE DISTRIBUTION aux termes duquel LA TUILERIE ferait apport à SABLE DISTRIBUTION de la totalité de son actif évalué à 1.058.093 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 854.673 euros et de la prise en compte des dividendes distribués au cours de la période intercalaire s'élevant à 48.900 euros soit un apport net de 154.520 euros. SABLE DISTRIBUTION détenant la totalité des titres de LA TUILERIE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par LA TUILERIE n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par SABLE DISTRIBUTION, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali technique de fusion : 185.125 euros. Le projet de traité de fusion établi le 24 novembre 2023 a été déposé le même jour, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce du MANS. Toutes les opérations actives ou passives effectuées par LA TUILERIE depuis le 1er mars 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte par SABLE DISTRIBUTION. LA TUILERIE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participantes à la fusion dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..